

MEMOIRE

SUR

L'EDUCATION DES ADULTES A L'UNIVERSITE

présenté à

La Commission d'étude sur la formation
des adultes

par

La Direction de la D.G.E.P.

Direction générale de l'éducation permanente

Université de Sherbrooke

Décembre 1980

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. P. 1

EDUCATION DES ADULTES A L'UNIVERSITE ET EDUCATION
DES ADULTES AU QUEBEC. p.4

L'EDUCATION DES ADULTES A L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE . p.7

RECOMMANDATIONS p.14

ANNEXE 1

INTRODUCTION

Un trait particulier de l'éducation des adultes
dans les universités

L'éducation des adultes dans les universités au Québec participe à la situation globale faite aux études supérieures dans la province. Les études supérieures sont du ressort des universités qui veillent à maintenir leur juridiction sur ce domaine. Ce faisant, le domaine de l'éducation des adultes à l'université reste sous la gouverne des universités qui en traitent comme elles traitent de l'ensemble du domaine des études supérieures à savoir d'un champ de juridiction exclusive.

On ne peut donc pas traiter de l'éducation des adultes à l'université comme d'une matière inoffensive puisque dès le départ elle est chargée d'une implication politique. Toute recommandation émanant d'un organisme universitaire et susceptible d'entraîner un changement, place l'organisme qui la fait en porte à faux face à son université d'appartenance. En d'autres mots, si on appartient à l'Université et qu'on dépose un mémoire devant un organisme gouvernemental, ou bien on risque d'offenser la solidarité institutionnelle universitaire, et cela ne se fait pas sans une certaine pénalité, ou bien on risque de dire à la Commission ce qu'elle sait déjà! Le champ de manoeuvre des ouvriers de l'éducation des adultes au niveau universitaire est bien circonscrit par le pouvoir des universités sur les études supérieures et par l'autonomie préservée des universités à ce sujet. Qui, actuellement, oserait questionner l'autonomie des universités face au gouvernement? Et au nom de qui ou de quel meilleur bien cette question serait-elle posée?

Conscient de ne pouvoir résoudre cette question, la DGEP de l'Université de Sherbrooke, dépose quand même ce mémoire dont le sens sera de faire ressortir quelques traits de la situation de l'éducation des adultes dans l'Université de Sherbrooke et plus généralement dans les Universités au Québec et de faire quelques recommandations susceptibles d'apporter des correctifs ou des améliorations à la situation décrite.

CHAPITRE 1

EDUCATION DES ADULTES A L'UNIVERSITE
ET EDUCATION DES ADULTES AU QUEBEC

L'éducation des adultes au Québec est en pleine explosion. Qu'il s'agisse du perfectionnement ou de la formation en milieu de travail, de la formation professionnelle dans les collèges, du développement culturel à tous les niveaux, de la formation en milieu populaire ou de toutes les initiatives de tant de groupes formés pour répondre à des besoins épisodiques, il y a une effervescence générale à ce sujet. La Commission Jean est à même de constater cette effervescence par la réponse donnée à ses invitations aux journées régionales. Il y a un mouvement en éducation des adultes au Québec actuellement. Ce mouvement reçoit de nombreux appuis de plusieurs instances gouvernementales. Des sommes, en provenance de différents organismes gouvernementaux supportent ce mouvement. De plus en plus, le droit à l'éducation est perçu par des adultes qui veulent l'exercer.

Cependant, ce mouvement ne semble avoir ni la même vigueur ni la même ampleur au niveau universitaire que dans l'ensemble de la population. Comparée aux populations adultes des régionales et des collèges; comparée au grouillement des organismes volontaires et à l'énergie déployée en milieu industriel, économique ou d'entreprise, grande, moyenne et petite, l'éducation des adultes dans les universités est un phénomène de marge et d'exception dans l'ensemble de la société. Bien que d'après un document récent, l'éducation des adultes puisse représenter 27% de la population adulte qui fréquente les services publics⁽¹⁾

(1) XXX, Pour l'égalité d'accès à l'éducation des adultes, ICEA, 1980.

on peut estimer que cette proportion est plus réduite lorsqu'on compare l'éducation des adultes à l'Université et l'ensemble du mouvement d'éducation des adultes dans la province.

Le réseau gouvernemental des organismes qui supporte à des titres divers l'éducation des adultes engendre une force actuellement majoritaire et dominante sur les autres forces. En gros, l'éducation des adultes passe par la main d'oeuvre, les régionales et les collèges. Les autres organismes, selon leur dynamisme, se partagent les restes. Mais l'ensemble de ces forces, antagonistes ou coopérantes, constitue un réseau si serré que l'action de l'université risque d'apparaître plus petit qu'il ne l'est en réalité et d'importance bien moindre.

Dans la situation qui prévaut, l'apport des universités en éducation des adultes touche peu de gens. Et peu de gens peuvent s'y intéresser car, les universités, par la position autonomiste adoptée face au gouvernement se réservent les voies d'intervention dans cette question.

Il y a gros à parier que les attentions des gouvernants aillent du côté des majorités numériques et parfois bruyantes. Ce qui contribuerait encore à accroître la marginalité de l'éducation des adultes dans l'université dans l'ensemble de la situation éducative. Des gestes politiques louables comme la gratuité du Cégep pour les adultes contribueront à attirer les clientèles adultes et à marginaliser d'autant l'éducation des adultes à l'université.

CHAPITRE II
L'EDUCATION DES ADULTES A L'UNIVERSITE
DE SHERBROOKE

Depuis plus d'une vingtaine d'années les universités se sont ouvertes à l'éducation des adultes. Le bilan des acquis en ce sens n'est pas encore fait mais il est lourd d'innovations et de bons services rendus. Cependant force est de constater, après une vingtaine d'années, que l'éducation des adultes, domaine toujours en expansion, reste sous plusieurs aspects un phénomène marginal, dans les universités au Québec. Ce phénomène sera présenté à l'aide de l'exemple de l'Université de Sherbrooke. Il ne s'agit pas d'un cas d'espèce mais plutôt d'un exemple.

Bien qu'à l'Université de Sherbrooke l'éducation des adultes se fasse dans les perspectives d'une politique en maints points exemplaires par sa largeur de vue et sa consistance⁽¹⁾; bien que des structures de pouvoir aient été mises en place et aient opéré et qu'un personnel dynamique et qualifié ait été assigné aux tâches de l'éducation des adultes, les limites des acquis doivent être observées et résumées en un mot: MARGINALITE. Cette marginalité apparaît entre autres aux niveaux suivants:

- concentration de l'éducation des adultes presque exclusivement autour des programmes de formation des maîtres et d'administration;
- accessibilité relative de l'éducation des adultes à la population locale;

(1) Voir l'annexe 1. Extrait de "Le devenir de l'Université".

- faible implication du corps professoral régulier en éducation des adultes;
- l'éducation des adultes est administrativement dans une situation de marginalité à l'université de Sherbrooke.

Ces constats sont explicités dans les paragraphes suivants.

CONCENTRATION DE L'EDUCATION DES ADULTES PRESQUE EXCLUSIVEMENT AUTOUR DES DEUX PROGRAMMES.

L'étude faite sur "les étudiants adultes à l'Université de Sherbrooke"⁽¹⁾ révèle que 43% des étudiants sont inscrits à des programmes de la Faculté d'administration et 32% à la Formation des maîtres pour totaliser les trois quarts des inscrits. L'autre quart est dispersé aux arts, sciences et aux programmes spécifiques de la Direction générale de l'éducation permanente.

Il faut convenir que l'éducation des adultes à l'Université de Sherbrooke est un phénomène localisé, d'une profondeur certaine mais d'une ampleur restreinte. Comment expliquer ce phénomène? Besoins inexistant dans la population? Résistance de certains secteurs de l'Université à l'éducation des adultes? Qui dira? Quelle qu'en soit l'explication, force est de constater qu'après des années d'efforts, l'éducation des adultes est un phénomène localisé dans l'Université et qui n'a pas ébranlé l'ensemble de l'appareil. De nouveaux programmes, plus souples de conception et d'application comme le

(1) LECLERC, G., L'étudiant adulte à l'Université de Sherbrooke, DGEP, nov. 1979.

programme "Caribou" pour les autochtones et l'assistance à l'UPA produiront-ils des changements?⁽¹⁾ On ne peut encore le dire à l'heure actuelle?

ACCESSIBILITE RELATIVE DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA POPULATION LOCALE

L'étude citée fait apparaître à l'évidence qu'on fréquente les cours pour adultes lorsqu'on vient d'un rayon de 15 milles des deux centres universitaires: Granby ou Sherbrooke. Cette donnée fait bien ressortir le caractère régional de l'éducation des adultes dans une université régionale. Mais que de questions ressortent d'une telle observation! L'Université acceptera-t-elle le défi de décentraliser ses activités et de les essaimer? L'université boudera-t-elle les nouvelles technologies éducatives qui lui permettraient de surmonter l'écueil du va et vient géographique de plus en plus coûteux en temps et énergie?

L'accessibilité à l'Université n'est pas que dépendante de facteurs géographiques. Parmi les étudiants adultes à l'Université de Sherbrooke, 21% seulement ont un diplôme de fin de secondaire et 5.4% des études secondaires non terminées. Ce qui veut dire que l'Université est pratiquement fermée à la reconnaissance des acquis de l'expérience et que la population ne se reconnaît pas de droit à l'éducation universitaire si ce n'est lorsqu'elle a honoré les itinéraires reconnus de scolarité. En ce sens l'éducation des adultes à l'Université de Sherbrooke, dans l'ensemble, continue à accroître l'écart entre les

(1) Des renseignements sur ces programmes pourraient être disponibles si on le juge nécessaire.

sur et les sous scolarisés. Faudrait-il croire que l'excellence en matière de savoir universitaire sera limitée aux possibilités d'être jeune, gradué de Cégep et résident?

FAIBLE IMPLICATION DU CORPS PROFESSORAL REGULIER EN EDUCATION DES ADULTES

Il est aisé de constater que les chargés de cours de la Direction générale de l'éducation permanente ne sont pas majoritairement des professeurs réguliers de l'Université (83 sur 409 pour l'année 79-80) sans compter le programme PERFORMA. A ce sujet, deux observations s'imposent. D'abord, le fait qu'une petite partie de professeurs réguliers s'attachent à l'éducation des adultes et y apportent une contribution de grande qualité. Ce phénomène s'observe ailleurs qu'à Sherbrooke. Ces professeurs affirment trouver à l'éducation des adultes un renouvellement appréciable de leur exercice professionnel. La seconde observation tient en ceci que la faible participation du corps professoral pour l'éducation des adultes est sans doute liée à ce qui est perçu comme l'arrivée "d'étrangers" dans le milieu universitaire; ces adultes étant considérés comme des étudiants à rabais, des étrangers aux véritables études universitaires.

Il est pénible de constater qu'après tant d'années, le corps professoral dans son ensemble n'a réussi à s'intéresser qu'au discours sur l'éducation des adultes et non à des engagements pratiques. A quand l'inscription dans la charge d'enseignement d'un cours aux adultes?

L'EDUCATION DES ADULTES EST ADMINISTRATIVEMENT DANS UNE SITUATION DE MARGINALITE A L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

L'Université de Sherbrooke s'est donnée une structure administrative de l'éducation des adultes: la DGEP. Elle s'est donnée une politique d'éducation des adultes enchassée dans une approche d'éducation permanente. Pourtant, l'éducation des adultes reste marginale à la vie de l'Université. Cette marginalité apparaît dans la structure et les différents organigrammes de l'Université. Il n'est nulle part un poste qui illustre ce dossier. C'est une responsabilité collective dira-t-on? Remettrait-on à une responsabilité collective et diffuse un bien collectif comme l'Université? On la remet à un recteur bien identifié. Si on cherche dans les structures de l'Université un ou des porteurs de dossiers de l'éducation des adultes, on ne les retrouve qu'au niveau de la DGEP. Personne de l'exécutif ou de la direction n'est spécifiquement porteur de ce dossier. L'éducation des adultes est visible à l'Université par ses étudiants et par ses chargés de cours. Elle n'est pas là où se prennent les décisions.

Cette marginalité de fond est manifestée par d'autres niveaux de marginalité. L'éducation des adultes n'a pas réussi, parce que n'étant pas représentée spécifiquement aux hauts niveaux d'administration, à entamer le bloc solide de certaines facultés pour lesquelles l'éducation des adultes et l'éducation permanente est identifiée au perfectionnement des diplômés. L'éducation des adultes n'a pas réussi à équilibrer l'attention presque exclusive apportée aux étudiants subventionnés

que sont les jeunes étudiants en provenance des cégeps, étudiants subventionnés, résidents, à temps plein, de jour et inscrits dans des programmes disciplinaires.

Cette structure "marginalisante" y est pour quelque chose dans le fait que les étudiants adultes qui constituent près du quart des étudiants équivalents temps plein n'aient pas dans l'Université le poids administratif équivalent à leur pouvoir.

Cette marginalité est sans doute responsable du fait qu'en cas de réduction des effectifs, ce sont la plupart du temps, les services aux adultes qui les premiers souffrent de la restriction et sont les premiers pénalisés.

Après près de vingt ans, il faut constater que l'Université de Sherbrooke pourtant ouverte à l'éducation des adultes, n'a pas modifié ni sa représentation de l'Université centrée sur la formation des post-cégepiens ni sa pratique administrative centrée presque exclusivement sur ces derniers. L'adulte est celui auquel on pense en temps d'abondance, quand il y a surplus. C'est celui qu'on sacrifie en premier en temps d'austérité.

Ces constats de limites ne minimisent en rien les réalisations remarquables de l'Université de Sherbrooke en matière d'éducation des adultes. L'avenir cependant pourrait être handicapé si des correctifs n'étaient apportés à cette situation. On doit aussi remarquer que la situation qui prévaut à l'Université de Sherbrooke est à peu de choses près celle qui prévaut dans les autres universités du Québec.

CHAPITRE III
RECOMMANDATIONS

Suite aux observations faites sur l'éducation des adultes à l'Université de Sherbrooke et croyant que la situation d'ici reflète à quelques particularismes près la situation d'ensemble des universités du Québec, la Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke formule quelques recommandations à l'intention de la Commission:

1. Compte tenu du rôle traditionnel des universités dans la formation des formateurs, un encouragement et un support matériel adéquat devraient être accordés aux universités qui ont entrepris d'assumer la formation de formateurs en éducation des adultes.
2. Compte tenu du développement assez exceptionnel à prévoir en éducation des adultes au Québec les universités devraient être encouragées par les moyens connus à créer des organismes de recherche en cette matière.
3. Compte tenu des priorités qui seront assignées à l'éducation des adultes pour la province, des subventions spéciales en rapport à ces priorités devraient être accordées aux centres universitaires de formation et de recherche par le biais de projets spéciaux ou commandités.
4. Compte tenu que les universités dites régionales ou périphériques n'ont pas le même rapport à leur clientèle que celles des grands centres où le bassin de population est vaste, des subventions

spéciales devraient être accordées aux universités périphériques afin de développer et encourager la recherche et l'expérience dans le domaine de la formation à distance afin de réduire les difficultés d'accès aux études supérieures.

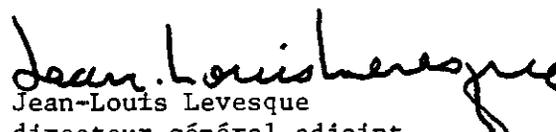
5. Compte tenu que l'éducation des adultes à l'Université est un phénomène quelque peu marginal dans l'ensemble du mouvement dans la Province, n'y aurait-il pas lieu justement de systématiser ce droit à la différence par rapport à l'ensemble du système et d'en faire le lieu véritable d'une approche éducative renouvelée en profondeur. A ce droit à la différence correspondraient aussi une nouvelle responsabilité et un nouveau pouvoir des intéressés face aux institutions de service.

6. Compte tenu que de nouveaux programmes de formation des adultes ont déjà innové dans la mise en place de partenaires nouveaux de l'Université (Ex.: PERFORMA et "l'Assemblée de Collèges participants à PERFORMA) n'y aurait-il pas lieu d'étendre ce modèle et d'en encourager l'application? Une clientèle organisée et capable d'articuler une demande éducative sera toujours mieux placée pour influencer l'offre éducative de l'Université. Des subventions accordées à des groupes de demandeurs et aux universités intéressées par les demandes favoriseraient la mise en oeuvre de ce modèle.

7. Compte tenu du droit à l'autonomie que réclament les universités face au gouvernement et compte tenu que le gros des subventions qui permettent aux universités de réaliser leur mission leur vient du gouvernement; et compte tenu d'une certaine marginalité de l'éducation des adultes à l'intérieur des universités, n'y aurait-il pas lieu de suggérer la création d'un organisme de coordination et de consultation en matière d'éducation des adultes à l'université (recherche et formation) et de rattacher cet organisme au Conseil des universités par exemple.

8. Compte tenu de la résistance de certaines facultés à l'éducation des adultes, n'y aurait-il pas lieu d'agir auprès de l'Office des Professions afin qu'il veille à ce que les Corporations ne soient pas un frein au droit à l'éducation des adultes dans les facultés.

Ce mémoire vous est soumis au nom du bureau de direction de la Direction générale de l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke. Au nom de mes collègues, monsieur Robert Routhier, monsieur Benoît Letendre et monsieur Gilbert Leclerc, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien lui apporter.


Jean-Louis Levesque
directeur général adjoint

ANNEXE I

Le devenir de l'Université

Les caractéristiques générales
de l'université, ses priorités
et ses axes de développement



UNIVERSITÉ
DE SHERBROOKE

ANNEXE

TEXTE DE LA RÉSOLUTION SUR L'ÉDUCATION PERMANENTE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE LE 25 OCTOBRE 1976

"Il est résolu que l'Université de Sherbrooke adopte la politique générale suivante et en poursuive progressivement la réalisation au cours de la prochaine décennie.

Éducation permanente

1. L'Université fait de l'éducation permanente le principe directeur et organisateur de ses politiques.
2. L'étude et la réalisation des transformations visant à situer tant la formation des jeunes que celle des adultes dans une perspective d'éducation permanente constituent un objectif majeur de l'Université.
3. Dans les objectifs et les contenus de ses programmes, dans ses formules pédagogiques et dans toute sa pratique éducative en général, l'Université se donne comme buts d'apprendre aux individus à apprendre (éducabilité), de les amener progressivement à être les maîtres et les artisans de leur apprentissage (autodidaxie), de privilégier une éducation en liaison étroite avec la vie (pédagogie de situation) et d'offrir à chacun une méthode, une cadence et des formes d'enseignement qui lui conviennent en propre (individualisation).
4. L'Université suscite la participation la plus active possible des étudiants à l'ensemble des décisions qui concernent leur formation: identification des besoins, définition des objectifs, détermination des contenus de formation, choix des ressources et des méthodes, modes d'évaluation, gestion des activités éducatives.
5. L'Université prend les dispositions nécessaires pour donner à toutes les catégories de personnes, quels que soient leur âge ou la couche de la population à laquelle elles appartiennent, une égalité d'accès à la formation universitaire et une égalité de chances de réussir; en conséquence, elle veille à ce qu'aucun programme ne soit fermé en principe à certaines catégories d'étudiants et à ce que les programmes existants et les nouveaux programmes mis sur pied répondent à des besoins réels et permettent un cheminement diversifié; elle voit à ce que les critères d'admission aux programmes ne soient pas définis uniquement en fonction de la scolarité ou de l'âge; elle offre de larges possibilités de combiner étude et travail et elle établit un régime de fonctionnement (heures d'ouverture et disponibilité du personnel) ajusté à cette fin.
6. L'Université favorise l'organisation d'activités hors campus et l'utilisation des moyens de formation à distance.
7. Dans ses exigences d'admission et dans les cheminements individuels à l'intérieur d'un programme, l'Université peut reconnaître sous forme de crédits ou autrement la formation acquise dans des activités réalisées en dehors du milieu universitaire et ayant une incidence éducative pertinente.

8. L'Université vise à assurer à tous ses étudiants, qu'ils soient inscrits à temps complet ou à temps partiel, une même qualité d'enseignement, d'encadrement et de services.
9. En ce qui regarde ses politiques vis-à-vis du corps enseignant, l'Université veille à tenir compte, pour l'engagement et la promotion, de la compétence et de l'expérience de l'individu et non seulement du diplôme, à ouvrir la porte à des praticiens, à promouvoir l'innovation pédagogique, à encourager ceux qui, dans leur activité de recherche, d'enseignement ou de service au milieu, répondent le mieux aux objectifs de l'éducation permanente, à modifier le régime actuel de telle sorte que le professeur puisse être disponible pour dispenser des cours ou rendre des services, le soir, les fins de semaine ou l'été et ce, même hors campus.
10. Pour favoriser l'interdisciplinarité et la souplesse dans les programmes et dans les cours, l'Université pratique un esprit de décloisonnement en suscitant le dialogue entre les disciplines et les champs d'études, en encourageant la réalisation de projets concertés et en assurant une plus grande perméabilité des programmes, un échange plus facile des ressources humaines et matérielles ainsi qu'une mobilité accrue des étudiants.

Éducation des adultes

11. L'un des objectifs majeurs des politiques d'éducation permanente de l'Université pour les prochaines années est le développement accéléré de l'éducation des adultes.
12. Dans ses programmes visant des objectifs de formation initiale (la plupart des programmes de baccalauréat et ceux de maîtrise et de doctorat orientés vers la recherche), l'Université veille à ce que les formules pédagogiques utilisées et le cheminement proposé respectent certaines caractéristiques propres à l'adulte au plan de l'autonomie, de la motivation, de la disponibilité et de l'expérience.
13. Dans ses programmes de perfectionnement, l'Université se donne comme but de répondre aux besoins réels de la population concernée; en conséquence, elle favorise, encore plus que dans tout autre programme, l'interdisciplinarité, une pédagogie de situation, l'autodidaxie et l'individualisation de l'apprentissage; elle veille également à ce que ces programmes soient considérés de même niveau, profitent d'un encadrement pédagogique de même qualité et jouissent d'une reconnaissance académique de même valeur que ses autres programmes; elle s'assure enfin que les mécanismes d'approbation de ces programmes soient souples et efficaces.
14. Dans ses activités non encadrées formellement dans des programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat, l'Université poursuit notamment deux buts: l'un étant le perfectionnement et la mise à jour de ses diplômés, l'autre, la promotion culturelle et collective de la population; dans ce domaine, l'Université prend soin d'offrir des activités éducatives variées et de qualité.

Relations avec le milieu extérieur

15. L'Université fait du service au milieu l'un de ses objectifs majeurs, en s'efforçant d'apporter une contribution significative au développement économique, social et culturel de la région et du Québec.
16. L'Université favorise par tous les moyens possibles une interaction étroite entre elle et le milieu; à cette fin, d'une part, elle met ses ressources humaines et matérielles au service du milieu et elle se donne des agents de liaison avec les principaux organismes de la région; d'autre part, elle met à contribution les ressources du milieu dans ses fonctions de recherche et d'enseignement et favorise la représentation du milieu au sein de ses structures de consultation et de décision.
17. L'Université se dote des mécanismes nécessaires pour assurer une coopération efficace avec les autres organismes régionaux, nationaux ou internationaux en éducation permanente et en éducation des adultes."

L'EGALITE DES CHANCES EN EDUCATION DES ADULTES

OU

A QUI SERT LE DISCOURS UTOPIQUE?

Jean-Louis Levesque
Directeur général adjoint
Education permanente
Université de Sherbrooke

Chaque époque et chaque période d'une époque privilégient un vocabulaire, des expressions et même des "parlures" propres. Ce vocabulaire et ces expressions révèlent les valeurs dominantes de ces époques et périodes. On reconnaît encore à ses "dire" la génération des leaders de l'action catholique. On reconnaît aussi, plus près de nous, à un discours assez particularisé, la génération de la contestation et celle de la participation. "L'égalité des chances en éducation des adultes" est et sera vraisemblablement une expression d'époque ou d'une période. Cette expression est en rapport à un réseau de valeurs ou de contre valeurs qu'on va ici chercher à identifier et si possible relier entre elles.

Une expression pleine du dynamisme de l'utopie

L'égalité des chances en éducation est au premier abord l'expression d'un idéal culturel non-critiquable. L'expression évite l'écueil des ressources dont on sait la répartition inégale. A chances

égales, en éducation, on sait que les ressources sont inégales. On sait aussi qu'à chances égales les résultats sont inégaux. Mais l'expression fait appel à une aspiration à la justice pour tous qui semble être le lot du plus grand nombre. Reconnaisant l'inégalité des talents au départ, l'expression nivelle cette inégalité, de fait fort gênante, et lui substitue l'égalité des chances. Qui peut s'objecter? Apparemment, l'expression a capté et formulé une attente fondamentale du coeur humain. Et c'est, je crois, ce qui explique le pouvoir de séduction et la force motrice de l'expression. Elle fait vibrer un désir ou une attente latente au coeur d'un très grand nombre de personnes. Comme telle, l'expression rejoint le niveau des grandes expressions utopiques comme: à travail égal, salaire égal; égalité des sexes; un pays, une nation; le droit universel à l'éducation; prolétaires de tous les pays, unissez-vous; et autres.

L'utopie de la perfection

Par leur participation à l'utopie, ces expressions sont chargées d'un dynamisme alimenté à l'idéal de bonté et d'universalité latent au coeur des humains. L'utopie est ici entendue non pas comme une conception sociale, politique ou culturelle irréalisable, mais comme une évocation immédiate et totale de la perfection d'une réalité sociale, politique ou culturelle dont la réalisation sera partielle, progressive, transformable et donc imparfaite. L'utopie a cette merveilleuse aptitude à symboliser des totalités, ou même la perfection, et de revêtir cette perfection d'un langage particulier à chaque époque. Ainsi, elle représente

dans le présent et comme réalisé ce qui ne le sera que dans un avenir bien lointain si tant est que la perfection pourra être un jour de ce monde! Un pays ou un peuple sans utopie, c'est aussi grave qu'un pays sans histoire. Il convient encore de rappeler qu'ici l'utopie n'est pas utilisée pour désigner un discours sans prise sur la réalité mais bien un discours qui porte en lui et symbolise dans le moment présent, bien qu'imparfaitement, la totalité de la réalité. La force de l'utopie est justement, à une époque donnée, d'évoquer au plan du langage, sans questionnement, la face parfaite d'un aspect du réel. Sous cet aspect, "l'égalité des chances en éducation des adultes" est une expression utopique dont le dynamisme est encore neuf et puissant.

A la poursuite de l'utopie

D'accord pour le discours utopique. Et après? Ce discours résistera-t-il à certaines analyses? Dans quel univers mental ce discours est-il enchassé? Est-il possible d'identifier certaines coordonnées de l'univers mental qui environne l'expression utopique: égalité des chances en éducation des adultes? Il apparaît qu'ici au Québec, ce discours sur "l'égalité des chances en éducation des adultes" se situe dans le contexte du système d'enseignement officiel. Les chances seraient égales, si chaque citoyen du Québec avait les mêmes chances d'accès aux différents services dispensés par le système. L'attention porte sur les chances et non sur l'usage. Tous les citoyens n'utiliseraient pas tous les services offerts mais ceux-ci seraient accessibles à tous ceux qui voudraient s'en

prévaloir. A courte vue, cela semble inattaquable. Dans la réalité il en va autrement. Cette position repose sur au moins deux préjugés bien embusqués et qu'il est bon de faire sortir du fourré.

Des préjugés à dissiper

Un premier préjugé consiste à identifier et pratiquement évaluer "égalité des chances en éducation des adultes" et égalité d'accès au système éducatif. C'est un préjugé plein de prétention que de restreindre les chances d'éducation des adultes aux chances d'accès et d'entrée dans le système. Quand toutes les chances d'entrée dans le système éducatif seraient égales pour tous les citoyens du Québec, l'éducation des adultes ne serait pas pour autant réalisée! Il y a bien des adultes pour lesquels ce qui est proclamé chance serait vu comme impertinence, voir malchance. L'éducation des adultes n'emprunte pas que le chemin des services du système officiel. S'il avait d'ailleurs fallu attendre celui-là, il y a des générations d'adultes qui auraient été fort mal éduquées!

Si un objectif "d'égalité des chances en éducation des adultes" est à poursuivre, il ne peut être poursuivi sous un seul aspect, à savoir l'égalité des chances d'accès au système officiel. N'est pas nécessairement éduqué ou en voie de le devenir celui qui fréquente les services du système. Non pas que le système ne soit pas une médiation essentielle pour un très grand nombre, mais force est de reconnaître et peut-être de proclamer que le système n'est pas l'unique voie de l'éducation

et finalement de la culture. Quand tous les adultes fréquenteraient les écoles du système, aurait-on affaire à une population éduquée et cultivée? Si l'Etat veut faire sienne l'expression utopique "l'égalité des chances en éducation des adultes" il devra forcément diversifier son aide et éviter de réduire l'égalité des chances aux possibilités d'accès au système éducatif actuel. Mais osera-t-il le faire? Le système est l'enfant du gouvernement!

Le second préjugé véhiculé, dans le contexte actuel par l'expression égalité des chances consiste à assumer que tous les adultes sont intéressés et voient comme un bien nécessaire, sans quoi il y a injustice criante, d'avoir une égale chance d'accès au système éducatif. Or, rien n'est moins vrai! Quand bien même l'égalité des chances d'accès au système serait réalisée, la Province n'en sera pas pour autant transformée en une super-école fréquentée par l'ensemble de la population et dirigée par monsieur un ministre de l'éducation. Il y aura toujours et il y aura même une majorité d'adultes qui feront joyeusement et sans se sentir lésés, l'école buissonnière! C'est que l'éducation, et surtout l'éducation des adultes, c'est autre chose que la scolarisation. Cette dernière est pourtant d'une haute importance. Dans la perspective où le système officiel n'est plus vu comme la seule chance offerte et dans la perspective où ce qui est appelé chance par un, est ignoré de l'autre et peut aller jusqu'à être perçu comme malchance, que reste-t-il du slogan de "l'égalité des chances en éducation des adultes?".

La recherche sur l'égalité des chances

Ces observations n'infirmement pas ce qui a été dit sur le pouvoir mobilisateur de l'expression. Elle a ce pouvoir bien qu'elle masque des préjugés. Une autre observation s'impose aussi. Elle a trait à la recherche sur l'égalité des chances en éducation des adultes. Cette recherche, dans l'ensemble, s'est appuyée sur le préjugé que les adultes considéreraient comme un droit strict d'avoir égalité de chances d'accès aux services des institutions du système. Or rien n'est moins vrai. Quels seraient les résultats de recherches menées à partir de la répartition de la population en deux groupes: ceux qui veulent accéder aux services du système et pour qui l'inégalité des chances est un obstacle et ceux pour qui l'accès aux services du système ne fait même pas l'objet d'un désir! Les proportions et les résultats des recherches seraient assez différents. Et il est à remarquer que les adultes du second groupe, ceux pour qui l'accès aux services du système ne fait même pas l'objet d'un désir, ne peuvent être considérés comme des citoyens de moins bonne qualité. Il serait fort intéressant d'étudier dans cette population ce qu'est pour eux l'éducation, la culture et quels moyens ils utilisent pour y avoir accès! A mon avis, le système officiel y trouverait bien quelques suggestions et sa créativité pourrait en être avivée.

Chance et égalité

Il est encore un autre point qui fait question, c'est l'expression elle-même: égalité des chances. Les chances, ce sont des "pos-

sibilités de se produire par hasard", dit le Robert. Or, le hasard répugne à l'égalité! Quand les chances seront égales, ce ne seront plus des chances, mais un système. La notion de système exclut celle de chances. Et pourtant, l'expression, en dépit de l'analyse critique, conserve un pouvoir évocateur certain et un dynamisme mobilisateur. C'est l'expression d'une époque.

A qui ce discours sert-il?

Finalement, il faudrait en venir à d'autres questions à savoir: qui tient ce discours, à l'adresse de qui et à qui risque-t-il de rapporter? Pour commencer par la dernière question, il faut convenir que les adultes que l'accès aux services éducatifs du système officiel laisse froids, ne seront d'aucune façon touchés par la formule et qu'elle ne s'adresse à aucun de leurs intérêts. Il m'apparaît que ce groupe constitue la majorité des adultes de la population. Donc, la formule ne peut exercer son pouvoir mobilisateur que sur une minorité!

Dans le groupe des adultes intéressés à l'accès au système officiel et que les "chances", malchances en ces cas, défavorisent, on peut trouver un assez fort contingent de personnes. Dans l'ensemble, comparé aux différents et aux déjà servis, ce groupe devient cependant une minorité. Les intérêts de cette minorité sont supportés par le slogan de l'égalité des chances. La question devient alors: qui peut avoir de l'intérêt à supporter cette minorité?

Le système officiel peut essayer d'aller vers cette minorité. C'est de bonne politique. D'autre part, cette minorité n'est pas tellement menaçante car il s'agit souvent des dispersés hors des concentrations et habitations et des éloignés. Qui a de l'intérêt à défendre ces "malchanceux" du système et à devenir les promoteurs de l'utopie de "l'égalité des chances en éducation des adultes"? Il reste deux groupes: les militants de l'éducation des adultes, ceux qui cherchent par tous les moyens à servir leurs compatriotes et à améliorer leur sort. Il y a encore un bon nombre de ces militants prêts à promouvoir l'utopie pour le plaisir du travail bien fait.

Il reste un autre groupe d'intéressés: ceux qui n'ont pas le pouvoir ou n'ont pas de pouvoir et qui le désirent. Ceux-là peuvent toujours s'appuyer sur les insatisfaits du régime pour plaider à l'incompétence du régime. Ce qui est dommage, c'est qu'en ces cas l'utopie passe aux mains de ceux qui utilisent tout à la recherche du pouvoir. Ainsi utilisée, l'utopie s'avilit, perd son caractère dynamique, devient passe-passe et propagande. Un mythe et une utopie mobilisatrice perdent ainsi leur force d'attrait. C'est ainsi que passent les utopies. Bientôt, les militants mus par ce mythe ou cette utopie se démobiliseront. Le pouvoir aura de nouveau rétabli son emprise sur les partisans du système. Mais ceux qui échappent à l'emprise donneront bientôt naissance à une autre utopie mobilisatrice, qu'avec le temps, de nouveaux clercs du pouvoir utiliseront pour accéder au pouvoir. A qui sert le discours utopique sur l'égalité des chances en éducation des adultes? A cette petite classe de ceux

qui sont à la recherche d'un certain pouvoir et qui ne manqueront pas d'utiliser à leur fin l'énergie mobilisatrice contenue dans une merveilleuse formule, inadéquate à bien des points de vue, mais qui a cette vertu d'avoir du sens dans un contexte donné. La formule est belle et mobilisatrice mais quel est son avenir?

De l'utopie aux projets

Pourrait-on supposer pendant un instant que l'utopie de l'égalité des chances est appropriée par un gouvernement? Qu'arrive-t-il? La première chose, c'est que l'utopie est transformée en projets. Peut-on imaginer quelques projets qui tout en réduisant l'utopie à des réalités déterminées donc non utopiques, en gardent un peu du dynamisme et de l'ampleur. Ce n'est pas impossible. Des projets dans la ligne des suivants, pourraient alors être élaborés.

1. Des clubs d'apprentissage

Ces projets ont déjà un fondement dans les pays scandinaves. Un club d'apprentissage est formé par un groupe d'adultes réunis pour un projet spécifique d'apprentissage. Ce peut être l'apprentissage du droit testamentaire, de la culture organique ou de la fabrication des canots d'écorce ou tout ce qu'on peut imaginer. Un club d'apprentissage a droit à des subventions à certaines conditions: avoir préparé un projet éducatif et en avoir prévu une certaine évaluation. Les

clubs peuvent être autodirigés ou supportés par quelques personnes-ressources spécifiques. Il y a bien des modèles possibles. Les clubs d'apprentissage auraient bien des avantages en particulier ceux de remettre aux adultes le pouvoir sur les objets d'apprentissage, sur la méthode et sur l'évaluation. De plus ils ne nécessitent pas la mise en oeuvre d'équipements lourds. Ils permettent aux adultes de toutes les régions géographiques d'avoir accès aux ressources. Sans être la panacée à tous les maux, ils comportent assez d'avantages, en particulier de répondre aux besoins des citoyens qui ont de l'intérêt pour l'éducation, de ne pas être cloisonnés dans le système scolaire et surtout ils évitent aux adultes d'être victimes des seules reconnaissances officielles du système. Ils permettent à d'autres agents d'éducation d'intervenir.

2. Des programmes institutionnels d'apprentissage

Si les citoyens peuvent se réunir, il va de soi que les institutions aussi peuvent se réunir pour obtenir des programmes de formation. Là encore, c'est aux projets de programmes que les subventions sont accordées. Tous les organismes, privés ou publics peuvent présenter des programmes de formation. Il y aurait avantage à ce que le jury des programmes soumis siège dans la région des institutions concernées. Ce qui amèneraient une organisation régionale des jurys. L'inconvénient, qui est aussi un avantage de cette formule, c'est qu'en rapprochant les chances des institutions, les plus fortes s'en approprieront davantage. La mise en oeuvre de tels programmes fait

évidemment appel à un réseau législatif qui assure la participation économique des institutions aux frais engendrés. Il y a des précédents en ce sens, notamment en France avec la participation obligatoire des institutions aux frais de formation et la loi du congé éducation.

3. Des programmes "télé"

La télévision et la radio couvrent le territoire québécois. Les adultes regardent en moyenne 24 heures/semaine la télé. Qu'arriverait-il si chaque chaîne était obligée de produire ou transmettre trois ou quatre heures d'émissions à but éducatif par jour? Cela n'empêcherait pas une chaîne plus qu'une autre de se donner une vocation éducative. Cette chaîne pourrait même avoir un rôle de producteur et fournisseur des autres chaînes. Des liens entre ces heures d'enseignement "télé" et les clubs d'apprentissage et même les institutions du système pourraient être établis.

Pendant que seraient mis en oeuvre ces projets, qui assureraient la lente et progressive organisation d'un réseau éducatif parallèle au réseau du système scolaire, le système scolaire pourrait lui aussi revoir son action à la lumière de l'utopie des chances. Ça ne serait sûrement pas un mal.

Ces trois projets, incarnation restrictive de l'utopie, illustrent, sans l'épuiser, ce que pourrait être une intervention de l'Etat centrée sur les adultes et sur l'égalité des chances en éducation et non exclusivement sur l'égalité des chances d'accès au système scolaire du Ministère de l'éducation.

Les principes des projets

Ces projets, plus évoqués que définis, reposent sur quelques principes qu'il est avantageux de formuler en clair:

1. L'éducation des adultes est un processus qui dure toute la vie et qui ne peut être la chasse-gardée de personne, même pas des professionnels du système scolaire.
2. Les réponses aux besoins éducatifs des adultes peuvent favoriser d'autres agents d'éducation et d'autres organismes que les agents et les organismes du système.
3. Les crédits accordés à l'éducation des adultes ne peuvent être limités aux produits éducatifs des institutions du système.
4. La télévision et la télématique, logées à l'enseigne de la difficile concurrence, vont de plus en plus compétitionner l'offre d'activité éducative faite par le système public, ^{quasi-} aussi monopole de l'éducation des adultes.

5. Les réponses aux besoins éducatifs régionaux ne peuvent survenir qu'à la condition que soit reconnue l'expertise des régions à définir leurs besoins et que des ressources soient affectées à la production régionale de ces réponses.

6. Le bris du monopole coûteux du système d'éducation actuel, centralisé, bureaucratisé, est la condition sine qua non du développement d'alternatives du genre de celles qui ont été évoquées. Ces alternatives ont beaucoup de chances d'être moins coûteuses, plus rentables, plus souples que les services du système.

Il en va un peu de l'éducation comme de la santé. Tant que les populations ne disposent pas à leur niveau des moyens nécessaires pour se "développer", l'éducation, surtout celle des adultes, sera l'affaire d'experts appelés à s'associer et à consolider à grands frais leur emprise sur le secteur.

Voilà, rapidement esquissées, des façons de réduire, car il s'agit toujours de réduction et il ne saurait en être autrement, l'utopie de l'égalité des chances en éducation des adultes. A ces conditions, le langage utopique pourrait changer de destinataires et d'utilisateurs. Mais il est une chose que la poursuite de l'utopie ne pourra changer: les chances pourront être mieux réparties, le talent ne le sera jamais. La société des clones n'est pas pour demain.